

OFFRE D'EMPLOI

Agent de police municipale -APM- (H/F)



Filière police territoriale
Poste ouvert uniquement aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires

Temps complet 35h
Temps de travail annualisé

Traitement brut+régime indemnitaire+SFT+ titres restaurant

SAVOIR-ÊTRE

Autonomie
Neutralité
Rigueur
Qualités relationnelles
Maîtrise de soi

SAVOIR-FAIRE

Sensibiliser le public au respect des lois en vigueur
Savoir rendre compte de son travail



Mairie de Saint-Jean-de-Sixt

Au cœur du massif des Aravis,
village niché à 960m d'altitude

1502 habitants

L'agent de police municipale exécute les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Il assure également une relation de proximité avec la population.

MISSIONS

- Prévention et surveillance du bon ordre, de la tranquillité et de la salubrité publiques,
- Recherche et constatation par procès-verbal, des contraventions et délits portant atteinte aux propriétés rurales et forestières, à l'environnement (lutte contre les décharges sauvages et les pollutions, infractions à la chasse et à la pêche), aux règlements et arrêtés de police municipale, infractions au Code de la route et au Code de l'urbanisme (notamment la mise en œuvre du règlement local de publicité),
- Service de proximité aux habitants : conflits de voisinage, sorties écoles, marché estival hebdomadaire, réalisation de l'état des lieux des bâtiments communaux etc...
- Rédaction et application des arrêtés de police.

COMPÉTENCES REQUISES

Emploi réservé aux fonctionnaires, titulaires ou stagiaires

Travail à l'extérieur par tous les temps

Bonne condition physique

Pour tout renseignement, contacter Joanna RIEUPEYROUX : rh@saint-jean-de-sixt.fr ou 04.50.02.78.70

Candidature (lettre de motivation + CV) à adresser à Monsieur le Maire : par mail à rh@saint-jean-de-sixt.fr ou par courrier à Mairie – 67 route du Grand-Bornand 74450 Saint-Jean-de-Sixt, au plus tard le 4 octobre 2024.